

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2020_002

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 28 janvier 2020

Nombre

de Conseillers en exercice 12

de Présents 9

de Votants 9

L'an deux mille vingt et le vingt-huit janvier à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Madame Régine AILHAUD-BLANC.

OBJET :

DEMANDE DE SUBVENTION FODAC PARCOURS SPORTIF

Etaient présents : AILHAUD-BLANC Régine, ARENA Antoine, PAUL Bénédicte, BERTIN Patrick, BARDET Michel, HAMOT Christine, NÉEL-DELAFOSSÉ Gérard, AMAUDRIC Aude, ROUSSELET Jean-Louis
Absents : Christophe PEREZ, Thierry JAUFFRED
Excusés : Jean-Marie MARTIN
Procuration de :

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;
Madame Aude AMAUDRIC ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le 21/01/2020

Afin d'améliorer le site naturel des abords du ravin des Touisses prisé pour les pique-niques et les activités physiques, Mme Le Maire propose de réhabiliter le parcours des santé, de remplacer les cages de buts très usagées sur le terrain de football ainsi qu'une table de pique-nique en bois et la poubelle qui ont été détériorées.

Selon le devis de l'ONF du 6 janvier 2020 la réhabilitation du parcours de santé s'élève à 6 965.00 euros HT soit 8 358.00 euros TTC, une table de pique-nique et la poubelle à 1 002.00€ HT soit 1 202.40€ (devis ONF du 27 /01/2020) et l'achat des cages à 2 439.00 euros HT soit 2 926.80 € TTC (Devis de Manutan collectivités)

Le coût total de ces aménagements s'élève à **10 406.00€ HT soit 12 487.20€ TTC**

Il est proposé de solliciter une aide du département dans le cadre du Fond Départemental d'Aide aux Communes (FODAC)

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'opportunité de ces travaux et sur le plan de financement suivant :

	Montant HT en euros	TTC en euros
Devis prestations	10 406.00	12 487.20
FODAC 2020 70%	7 284.20	7 284.20
A charge de la commune	3 121.80	5 203.00

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Après avoir délibéré, les membres du conseil municipal

DECIDENT de retenir la proposition de travaux ainsi que le financement proposés, tels que présentés,

AUTORISE Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération.

POUR :9

ABSTENTION :0

CONTRE : 0

Le Conseil Municipal, charge Madame le Maire et Monsieur le Trésorier Principal d'exécuter les dispositions prises. Fait et délibéré les jours, mois an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Transmise au Représentant de l'État, Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC




Pour copie conforme.
Le Maire,
Régine AILHAUD-BLANC

